
Rapport, présenté par Oudot au nom du comité de législation, sur la réclamation du citoyen Malherbe contre un jugement du tribunal correctionnel de Donchery, lors de la séance du 27 germinal an II (16 avril 1794)

Charles François Oudot

Citer ce document / Cite this document :

Oudot Charles François. Rapport, présenté par Oudot au nom du comité de législation, sur la réclamation du citoyen Malherbe contre un jugement du tribunal correctionnel de Donchery, lors de la séance du 27 germinal an II (16 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 651;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29946_t1_0651_0000_5

Fichier pdf généré le 01/02/2023

« L'un d'eux, nommé Maury, s'adressant à son officier, l'a prié d'écrire à sa mère qu'il était mort en brave garçon, et en disant vive la République !

« Nous avons pris six à sept pièces de canon, autant de fusils de rempart, près de trois cents fusils, des bestiaux et des vivres. Nous avons fait des prisonniers, mais je n'en sais pas le nombre.

« Je ne peux que me louer infiniment du général Charlet et de tous les officiers et soldats qui m'ont parfaitement secondé; si j'en nommais un, il faudrait les nommer tous. Je compte être demain sous les murs d'Urgel.

« Veuillez bien faire part de ma lettre au comité de salut public, de même qu'au général Dugommier. La multiplicité de mes occupations ne me laisse pas le temps de lui écrire. S. et F. ».

Signé : DAGOBERT.

P.c.c. SOUBRANY, MILHAUD.

[Les repr. à l'A. des Pyrénées-Orientales, au C. de S.P.; Au village de Nils, 21 germ. II].

« Citoyens collègues, l'armée des Pyrénées-Orientales est enfin régénérée et pourvue de tout ce qui doit lui assurer la victoire; elle n'attend plus que le signal du combat pour fondre en masse contre les satellites du despote de Madrid. Les traîtres qui avaient compromis la sûreté de cette frontière sont tous dans les fers ou frappés de mort par le glaive de la loi; tous les malveillants qui, dans cette partie de la république, pouvaient désirer les succès de l'ennemi, ont été par nos ordres déportés à cent lieues dans les prisons de l'intérieur ou traduits au tribunal révolutionnaire de Paris. Ainsi l'armée est assurée de ne laisser derrière elle que des amis et des citoyens qui ont élevé un temple à la Raison, et qui tous se sacrifieraient plutôt que de laisser manquer leurs frères d'armes de ce qui leur est nécessaire.

« Les vieux militaires disent hautement qu'on n'a jamais vu de troupes plus belles et mieux tenues, et les amis de la liberté et de l'égalité n'en ont jamais vu de plus républicaines. Les vainqueurs de Toulon et les vainqueurs de Peyrestortes ne sont qu'une famille de frères prêts à mourir tous ensemble ou à exterminer les ennemis de la république. Les soldats et les généraux, animés du même amour pour la patrie, sont unis par les liens indissolubles du courage et de la fraternité philanthropique.

« L'intrépide général Dagobert a déjà tenté une heureuse diversion du côté de Puycerda; il vient d'enlever trois postes essentiels aux Espagnols. La division qu'il commande s'est emparée, pour ouvrir sa marche, d'une redoute située sur une montagne escarpée; elle a pris six pièces de canon, trois cents fusils, et fait beaucoup de prisonniers; elle est déjà sous les murs du château d'Urgel, dont elle fait le siège. Nous vous faisons passer la copie des lettres qui nous ont été adressées, et dans lesquelles vous trouverez des détails intéressants sur cette expédition.

« Le général en chef Dugommier va exécuter un vaste plan d'attaque générale par terre et par mer, dont le succès doit anéantir l'armée espagnole; le comité de salut public, à qui il est adressé, doit en être convaincu aussi bien

que nous. Les bonnes dispositions militaires déjà prises, l'excellente composition et l'ardeur de l'armée républicaine sont le garant de nos brillantes espérances; sans doute, avant que ce courrier vous soit parvenu, nous vous en aurons expédié un autre qui vous annoncera un grand triomphe pour la République.

« Salut et fraternité ».

Signé : MILHAUD, SOUBRANY.

(Applaudissements) (1).

Il en résulte que cette armée vient d'obtenir un avantage sur les Espagnols; elle est enfin régénérée et pourvue de tout ce qui doit assurer la victoire; les traîtres qui avoient exposé la frontière sont exterminés ou traduits au tribunal révolutionnaire; les malveillants et gens suspects ont été déportés à cent lieues dans l'intérieur; les vainqueurs de Toulon et les vainqueurs de Peyrestortes ne sont qu'une famille de frères prêts à mourir tous ensemble, ou à exterminer les ennemis de la République.

La division aux ordres du général Dagobert a enlevé aux Espagnols le poste de Puycerda. L'ennemi, dans la position, paroisoit inattaquable; mais rien n'a résisté à l'ardeur de nos braves sans-culottes; une redoute garnie de quatre pièces de canon a été enlevée. L'ennemi, en se sauvant, a mis le feu au magasin à poudre, qui a sauté au moment où quatre canoniers venoient d'y entrer; ces braves gens ont été blessés et brûlés; on espère qu'ils n'en mourront pas. L'un d'eux, nommé Maury, s'adressant à son officier, le prie d'écrire à sa mère qu'il étoit mort en brave garçon, en disant *Vive la République!* L'ennemi a perdu six à sept pièces de canon, autant de fusils de rempart, près de trois cents fusils, des bestiaux et des vivres. L'armée de la République est sous les murs du château d'Urgel, dont elle fait le siège.

Insertion au bulletin (2).

DELMAS demande la parole pour un fait. Il annonce que la réquisition du 23 août est en pleine activité; elle manœuvre comme les vieux soldats, et respire le plus pur républicanisme, présage de son ardeur à combattre les satellites des tyrans dès qu'elle les trouvera en présence (*On applaudit*) (3).

58

Un membre [OUDOT], au nom du comité de législation, fait un rapport sur la pétition du citoyen Malherbe.

(1) Bⁿ, 27 germ.; Mon., XX, 235. Débats, n° 574, p. 450-51. Extraits ou résumé dans *Audit. nat.*, n° 571; *J. Mont.*, n° 156; *J. Perlet*, n° 572; *Batave*, n° 426; *Ann. patr.*, n° 471; *M.U.*, XXXVIII, 446; *J. Sablier*, n° 1263; *C. Eg.*, n° 607, p. 133; *Mess. Soir*, n° 607. Reproduit dans AULARD, *Recueil des actes...*, XII, 510.

(2) P.V., XXXV, 276.

(3) Débats, n° 574, p. 451; Rép., n° 118; *Audit. nat.*, n° 571; *C. univ.*, 28 germ.